VILLE DE
Colombiers

Mairie de Colombiers
Carrefour des Droits de l'Homme
34440 Colombiers
04 67 11 86 00
contact@ville-colombiers.fr
www.ville-colombiers.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIERS

Séance du 14/04/2025

Délibération n° 2025/2/30/DM

En exercice : 19

Votants :17

Pour :17

Contre :0

Abstentions :0

DEMANDE DE COFINANCEMENT POUR DES ETUDES DE FAISABILITE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Date de la convocation : 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIÈRE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

Conseillers Municipaux Absents excusés : Mme Marion MONTESINOS, M. Franck GIRBEAU

Secrétaire de Séance : M. Jean-François BOUSQUET

LE MAIRE ,

RAPPELLE que les collectivités peuvent obtenir des aides financières pour les projets d'investissements entrant dans les dispositifs des financeurs.

RAPPELLE que la commune a signé en juillet 2023 une convention cadre valant ORT pour son implication dans le programme Petites Villes de Demain. Au titre de ce programme, la Banque des Territoires peut apporter un cofinancement d'études d'ingénierie portant sur les objets du programme.

EXPOSE :
La Commune de Colombiers souhaite poursuivre l'aménagement de ses équipements et espaces publics de façon harmonieuse et dans un objectif de respect des considérations d'accompagnement de la dynamique du territoire, et de préservation du patrimoine et des enjeux environnementaux.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-213400815-20250414-DEL_2025_2_

La commune va donc engager plusieurs études en 2025 :

- Etude de faisabilité sur l'aménagement de la place du 3eme millénaire, incluant le parvis de la cave du château et l'avenue de Béziers
- Etude de faisabilité sur l'aménagement de la voie Domitienne, en lien avec le développement touristique et le développement urbain.
- Etude de Projet sur l'entrée de Ville par l'Avenue de Nissan. Cette étude fait suite à un Avant –projet validé en 2022.

Le montant des études est estimé à 27 850 € HT.

Les études n'ont pas débuté. Elles doivent démarrer en Mai 2025 et être réalisées dans l'année.

PROPOSE au Conseil de solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de la Banque des Territoires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité les programmes d'études exposés

SOLLICITE l'aide financière de la Banque des Territoires au taux le plus élevé

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 14/04/2025

Le Secrétaire de séance

Jean-François BOUSQUET

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Alain CARALP

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative
(Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification. y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr
- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-213400815-20250414-DEL_2025_2_